

**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne  
**Herausgeber:** Société Oeconomique de Berne  
**Band:** 4 (1763)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Avis aux cultivateurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-382580>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## A V I S

### AUX CULTIVATEURS.

LE choix des graines étant un point très important dans la culture des plantes, la Société Oeconomique de BERNÉ a crû rendre service aux cultivateurs, en établissant un bureau d'adresse pour leur procurer, par le moien d'un commissionnaire de confiance, toutes les différentes graines, d'une bonne qualité, à un prix modique, & avec la plus grande diligence possible. M. *Samuel Duby*, négociant à BERNÉ, sur la proposition, qui lui en été faite de la part de la Soc. Oecon. s'est prêté très volontiers à prendre avec le public des engagements relatifs à cet objet.

Il promet de faire venir les graines demandées, graines d'esparcette, luzerne, tréfle, fenasse, fromental, linette, & graines de plantes potagères, du lieu qui lui sera indiqué par les personnes qui en demanderont, ou par la Société Oeconomique, ou qui lui sera connu d'expérience, pour en fournir de la meilleure qualité & des plus fraîches. Il ne fera pas de ces graines un commerce ultérieur; se contentant de faire provision de quelques quintaux au delà

1763. IV. P. Q de

de la quantité des commissions données, pour satisfaire au besoin & à la demande journalière des cultivateurs. Le Sr. *Duby* se charge du risque de la commission, quant à la qualité de la marchandise & au transport ou voiture, & il se contentera du bénéfice de dix pour cent au delà des déboursés, & offrant d'assujettir & les graines & les factures à l'examen de deux membres de la Société Oeconomique.

Les cultivateurs qui auront donné des commissions pour faire venir des graines, en paieront le prix d'achapt, fraix de voiture, ports de lettres, & bénéfice de commissionaire, aussitôt la marchandise reçue, & ils sont avertis de donner les commissions pour les graines qui viennent de l'étranger, d'Hollande, d'Angleterre, &c. au moins six mois avant le terme, dans lequel ils souhaitent de les recevoir.



TABLE